Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_29-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026_29

L'an deux mil vingt-six , le sept avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux avril , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David.
Excusée et représentée : Madame HUGUET LEPERF Anaïs (pouvoir à Monsieur DAUMER David)
Secrétaire : Madame Alicia LE GUILLOUX

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 22 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 23

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2026_22 relative à l'élection du Maire ;
Vu les délibérations 2026_23 et 2026_24 relatives à l'élection des adjoints ;
Considérant que selon l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipales ;
Considérant que les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux et sont mises en place en début de mandat.
Considérant que Le Maire est Président de droit et que l'adjoint en charge de la commission est désigné vice-président et se charge de réunir la commission en fonction des sujets et dossiers à travailler ;
Considérant que ces commissions municipales sont des commissions d'étude qui émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.
Considérant qu'après concertation entre les différents élus, il est proposé la création de 7 commissions municipales, dont le nombre de membres est variable et limité à 7 membres, entendu que chaque élu fait partie d'au moins une commission et peut participer à plusieurs commissions.

Les compositions des commissions municipales sont proposées à l'approbation du conseil municipal, après échanges et concertations entre élus :

- **Commission FINANCES** (Préparation budgétaire et suivi des finances : demandes de subventions, suivi financier annuel ...)
  - Pierre GUEGAN
  - Frédéric ROSELIER
  - Anaïs HUGUET LEPERF
  - Christelle LIDURIN
  - Murielle SANSON
  - Jacques CORRE

- **Commission DES SOLIDARITES & PARC LOCATIF** (séniors, social, solidarité, logements, commerces, maison de santé, participation citoyenne et PCS)
  - André BOURGES
  - Alicia LE GUILLOUX
  - Franck DUVAL
  - David DAUMER
  - Jacques CORRE
  - Sabrina LE BOULER

- **Commission ARTS, CULTURE & VIE LOCALE** (culture, médiathèque, animation de la vie locale, salles communales, tourisme, mobilités et transports)
  - Patricia CONAN

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_29-DE

- Anaïs HUGUET LEPERF
- Alicia LE GUILLOUX
- Christian SIBERT
- Jacques CORRE
- Sabrina LE BOULER

❖ **Commission TRAVAUX & ENVIRONNEMENT** (projets d'investissements et chantiers, travaux d'entretien courant du bâti communal, des voiries des espaces verts et terrains sportifs, planification des travaux, relations avec les partenaires et biodiversité)

- Roland LORIC
- Christian SIBERT
- Vanessa PEDRONO
- Jean-Luc LE BOURNE
- Yann GRANDIN
- Eric LORGEOUX
- Franck DUVAL

❖ **Commission JEUNESSE** (affaires scolaires et périscolaires, lien avec services petite enfance, centre de loisirs, transports scolaires, activités de l'animateur : loisirs jeunes et argent de poche, CMJ)

- Christelle LIDURIN
- Jean-Luc LE BOURNE
- Nathanaël MARTIN
- Pierre-Marie LE GUIDEC
- Vanessa LECLERRE
- Laurence MILLET

❖ **Commission COMMUNICATION & CADRE DE VIE** (communication, cadre de vie : liens avec les habitants et professionnels, transition énergétique, affaires funéraires, patrimoine cultuel)

- Frédéric ROSELIER
- Yann GRANDIN
- Eric LORGEOUX
- Vanessa LECLERRE
- Laurence MILLET
- Lucie GAUTHER

❖ **Commission ASSOCIATION & EVENEMENTS** (associations, manifestations et évènements de la commune, Fleurissement et mise en valeur)

- Murielle SANSON
- Vanessa PEDRONO
- Nathanaël MARTIN
- Pierre-Marie LE GUIDEC
- Yann GRANDIN
- Lucie GAUTHER
- Laurence MILLET

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour,

- Valide les commissions municipales et leurs compositions ci-dessus présentées ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

